

Séance du mardi 12 janvier 2016

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 05/01/2016

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille seize et le douze janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD

Secrétaire de séance :

Représentés: Danielle LACOMBE

Absents: Marie Lyse DUNION, Françoise MARRONCLE, Pierre BOUCHISSE

Objet: Schéma de mutualisation - 2016_003

La loi de réforme des collectivités territoriales en date du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les EPCI de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre ses services et ceux des communes membres.

L'élaboration du schéma de mutualisation des services du Pays de Salers a été initiée et pilotée au sein de la commission Politique de Partenariat et Contractualisation de Communauté de Communes composée des représentants des 27 communes.

Celle-ci a souhaité, dans un premier temps, réaliser un état des lieux du territoire en recensant les mutualisations existantes et identifier les besoins avant de dégager, dans un second temps, plusieurs propositions de pistes d'actions à conduire sur le court et moyen terme du mandat communautaire.

Le rapport qui en découle, présenté aux élus lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015 est donc le fruit d'un travail participatif et collaboratif qui a été engagé depuis mars 2015. Celui-ci s'articule autour de 8 fiches actions :

- La réalisation d'une boîte à outils
- L'organisation de formations groupées
- La proposition de nouveaux groupements de commandes
- L'achat de matériel ou groupement de location
- La prestation de services techniques
- Les équipements numériques dans les écoles
- Le transfert de compétences
- Le suivi du schéma de mutualisation

Ce document ne constitue en aucun cas un document prescriptif mais exprime davantage une intention générale sur le cadre et la méthode de mutualisation. Il peut d'ailleurs être révisé à tout moment et doit notamment faire l'objet d'un bilan annuel à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire de l'intercommunalité.

Le schéma sera donc progressif dans sa mise en œuvre qui interviendra dans le cadre de conventions soumises au vote des assemblées délibérantes de chaque collectivité.

Il convient aujourd'hui que les communes donnent leur avis sur ce document afin que la Communauté de Communes du Pays de Salers puisse adopter ce schéma.

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- A pris connaissance du rapport et du projet de schéma de mutualisation,